



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 6 décembre 2022, le Règlement modifiant le Règlement sur l'installation des compteurs d'eau potable dans les secteurs industriels, commerciaux et institutionnels (2022, chapitre 103) afin de remplacer l'annexe I concernant les immeubles visés par ce règlement (2022, chapitre 133).

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 14 décembre 2022.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière